

## Projet de treizième programme général de travail 2019-2023

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de treizième programme général de travail 2019-2023,<sup>1</sup>

PRIE le Secrétariat de terminer les travaux sur le cadre d'impact, les estimations financières et l'argumentaire d'investissement à soumettre aux États Membres avant la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé ;

RECOMMANDE à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de treizième programme général de travail 2019-2023 et saluant sa vision ambitieuse exprimée par les objectifs du « triple milliard » auxquels il aspire ;

Notant que l'approbation du treizième programme général de travail 2019-2023 n'implique pas l'approbation de l'estimation financière figurant dans le document EB142/3 Add.2,

1. APPROUVE le treizième programme général de travail 2019-2023 ;
2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à appuyer les travaux en vue de réaliser la vision du treizième programme général de travail 2019-2023 ;
3. PRIE le Directeur général :
  - 1) de fonder l'orientation de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation de l'action de l'OMS sur le treizième programme général de travail pendant la période 2019-2023 et d'élaborer les budgets programmes en consultation avec les États Membres, sur la base d'une évaluation réaliste des recettes et de la capacité de l'OMS ;

---

<sup>1</sup> Document EB142/3 Rev.1.

- 2) de tenir compte de l'évolution de la santé dans le monde dans la mise en œuvre du treizième programme général de travail et de tenir les États Membres informés des progrès de cette mise en œuvre au moyen d'actualisations régulièrement soumises aux organes directeurs ;
- 3) de fournir des orientations et un appui aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays sur la mise en œuvre du treizième programme général de travail compte tenu des contextes différents ;
- 4) de fournir un rapport à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sur la prolongation éventuelle jusqu'en 2025 du treizième programme général de travail en vue d'un alignement sur le cycle élargi de planification de l'Organisation des Nations Unies.

Huitième séance, 25 janvier 2018  
EB142/SR/8

= = =